

# Contenu et impact de la réglementation thermique



## Formation en présentiel



<b>Durée :</b>	2 jours (14 heures)	<b>Dates :</b>	Voir calendrier (1)
<b>Objectif :</b>	Analyser la Règlementation technique et mesurer l'impact sur le marché immobilier		
<b>Public :</b>	Constructeurs, maîtres d'œuvre, commerciaux, techniciens...		
<b>Prérequis :</b>	Première expérience dans l'immobilier		
<b>Tarif :</b>	2 100 euros TTC par groupe de 2 à 6 personnes	<b>Lieu</b>	Voir calendrier

## PROGRAMME

- 1. L'économie générale de la réglementation technique**
- 2. La non application de la R.T. 2012 à la rénovation**
- 3. Les points clés de la nouvelle norme technique**
  - a) Bbio
  - b) Tic et Cep
  - c) Conception climatique et perméabilité à l'air
  - d) Etude thermique et S.H.O.N. RT
- 4. Les nouvelles obligations de construction**
- 5. L'incidence de la R.T. 2012 sur les autorisations de bâtir nouvelles.**

**Exercices pratiques et discussions**

**Rappel sur la déontologie**

### L'intervenant :

La formation est animée par un professionnel de l'immobilier, disposant d'une expérience dans le domaine de la formation.

---

### Contact et Information

Cette formation vous intéresse ?

**Contactez-nous !**

Par mail : [information@absformation.fr](mailto:information@absformation.fr)  
Sur notre site internet : [www.absformation.fr](http://www.absformation.fr)  
Par téléphone au : 02 40 42 36 90

*Evania RH, Sarl à Capital variable de 5000€  
Siret : 510 294 770 000 19 - RCS : Versailles  
Adresse : 13 rue Saint-Honoré, 78000 Versailles*

(1) Ouverture d'une session à partir de 2 personnes à Bordeaux ou Biarritz et de 3 personnes dans les autres villes couvertes

## Contenu et impact de la réglementation thermique

### PROGRAMME détaillé

#### 1. L'économie générale de la réglementation technique

- R.T. 1977 à R.T. 2005
- Précarité énergétique
- B.B.C. et RT 2012

#### 2. La non application de la R.T. 2012 à la rénovation

- C.C.H.
- Rénovations lourdes et rénovations légères
- R.T. existant par élément

#### 3. Les points clés de la nouvelle norme technique

- Bbio
- Tic et Cep
- Conception climatique et perméabilité à l'air
- Etude thermique et S.H.O.N. RT

#### 4. Les nouvelles obligations de construction

- Obligation de résultat
- Attestation de prise en compte
- Obligation de moyen
- Certificat d'économie d'énergie

#### 5. L'incidence de la R.T. 2012 sur les autorisations de bâtir nouvelles

- Déclaration Préalable, Permis de Construire
- Attestation de prise en compte et P.C.
- Surface de Plancher et R.T. 2012

#### Exercices pratiques et discussions

- Exercices et cas pratiques,
- Discussions, forum aux questions
- Possibilité de coaching sur un cas réel rencontré par l'élève.

#### Rappels sur la déontologie

<b>PROGRAMME DE LA FORMATION</b>	
<b>Mode</b>	En présentiel, intra ou inter entreprise
<b>Dispositif d'accueil</b>	En salle de réunion ou en salle de formation, en présentiel.
<b>Suivi pédagogique</b>	Un suivi pédagogique est assuré par le formateur tout au long de la formation. Les apports didactiques sont complétés par des illustrations constituées d'études de cas et de mises en situation par le biais de supports écrits, oraux ou informatiques. A la fin du cours, les élèves recevront une note de synthèse.
<b>Nature de la sanction de la formation</b>	Délivrance d'une attestation mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation de la formation.
<b>Information des stagiaires</b>	Les conditions d'information de l'offre de formation et les délais d'accès sont disponibles sur simple demande téléphonique auprès de l'organisme de formation.
<b>Evaluation de la formation</b>	Le suivi de la formation est sanctionné par la remise d'une attestation de suivi de formation à l'issue de la formation.
<b>Appréciation des stagiaires</b>	A la fin de la formation, les stagiaires remettent une évaluation « à chaud » de la formation.
<b>Suivi des stagiaires</b>	Un suivi téléphonique individualisé du stagiaire est assuré pendant 3 mois après la formation.
<b>Effectif total du stage</b>	De 2 à 10 stagiaires à Bordeaux De 3 à 10 stagiaires dans les autres villes

La société Evania R.H. organise l'action de formation suivante :

Action conforme au **décret n° 2016-173 du 18 février 2016** relatif à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier pris en application de l'art. 24 4° de la loi ALUR du 26 mars 2014.

Délivrance d'une attestation d'accomplissement de stage de formation continue susvisée nécessaire à tout renouvellement des cartes T et G.